

A large, light green diagonal graphic element, resembling a stylized 'Z' or a thick line, is positioned behind the main title text.

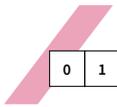
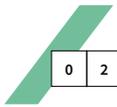
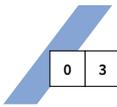
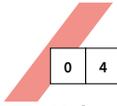
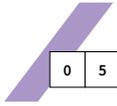
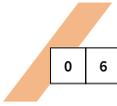
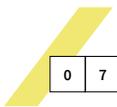
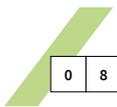
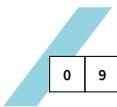
Être actionnaire d'AXA

LE GUIDE 2025



L'éditorial d'Antoine Gosset-Grainville	P. 3
À propos d'AXA	P. 4
Notre plan stratégique 2024-2026	P. 6
Quatre raisons de devenir actionnaire	P. 8

Les fiches pratiques

 <p>0 1</p> <p>Choisir mon mode de détention P. 10</p>	 <p>0 2</p> <p>Passer un ordre de bourse P. 12</p>	 <p>0 3</p> <p>Comprendre la rémunération de mes actions P. 14</p>
 <p>0 4</p> <p>Maîtriser la fiscalité de mes actions P. 16</p>	 <p>0 5</p> <p>Transmettre mes actions P. 18</p>	 <p>0 6</p> <p>Être actionnaire quand on est salarié d'AXA P. 20</p>
 <p>0 7</p> <p>Participer à l'Assemblée générale P. 21</p>	 <p>0 8</p> <p>Rejoindre le Cercle des actionnaires P. 22</p>	 <p>0 9</p> <p>Le Comité Consultatif des Actionnaires Individuels d'AXA P. 23</p>

Questions / Réponses	P. 24
Une équipe à votre écoute	P. 25
Informations et agenda	P. 26-27



« Être actionnaire d'AXA, c'est bénéficier d'une politique de redistribution favorable, qui partage durablement la valeur créée avec celles et ceux qui nous soutiennent »

Antoine Gosset-Grainville

Président du Conseil d'administration du Groupe AXA

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires,

La première année d'exécution d'*Unlock the Future*, le plan stratégique 2024-2026 qui vise à développer et à renforcer notre cœur d'activité, illustre par des résultats record la pertinence des grandes orientations décidées par le Groupe ainsi que notre capacité à les mettre en œuvre.

AXA fête ses 40 ans cette année. Et la légitimité du rôle des assureurs, dans un monde caractérisé par la volatilité et l'accroissement des risques de toute nature, n'a jamais été aussi grande. Nous sommes déterminés à réinventer nos services et à répondre aux nouveaux besoins de nos clients, et à leur permettre de prospérer dans un environnement incertain.

Être actionnaire d'AXA, c'est ainsi s'associer aux succès d'une entreprise qui allie performance économique et sens de l'intérêt général. C'est investir dans un Groupe qui réaffirme chaque année ses engagements sociétaux, en faveur d'un avenir soutenable et assurable.

Être actionnaire d'AXA, c'est aussi bénéficier d'une politique de redistribution favorable, qui partage durablement la valeur créée avec celles et ceux qui nous soutiennent.

Parce que la transparence et la confiance sont depuis toujours au cœur de la relation entre AXA et ses actionnaires, nous sommes convaincus de la nécessité de vous accompagner dans vos investissements. Pour ce faire, je suis heureux de vous présenter la nouvelle édition de votre guide de l'actionnaire.

Conçu pour répondre à toutes les questions pratiques que vous vous posez, il vous accompagnera pas à pas dans votre parcours. Vous y trouverez des informations essentielles pour mieux comprendre notre entreprise et maîtriser les différents aspects de votre contribution à notre stratégie.

Merci pour votre soutien constant et pour votre confiance envers notre entreprise. Je vous souhaite une excellente lecture.

À propos d'AXA

Notre raison d'être :
« Agir pour le progrès humain
en protégeant ce qui compte »

AXA DANS LE MONDE



154 000
employés et agents

50
pays

1^{er}
assureur
mondial des
entreprises

95
millions
de clients

2^e
assureur
européen

QUI SOMMES-NOUS ?

En tant que leader mondial de l'assurance, la protection a toujours été au cœur des activités d'AXA.

À travers ses trois métiers – l'assurance dommages, l'assurance vie et santé, et la gestion d'actifs¹ –, le Groupe aide les individus, les entreprises et les sociétés à se développer. Depuis ses débuts, AXA s'est engagé pour le bien collectif. Que ce soit au travers d'actions solidaires avec AXA Atout Cœur, par le soutien à la science avec le Fonds AXA pour la Recherche, ou en matière de lutte contre le changement climatique, le Groupe s'est toujours engagé à mieux comprendre les risques et à les prévenir. Créée il y a 40 ans, la marque AXA positionne le Groupe comme un véritable partenaire du quotidien et encourage chacun à progresser dans la vie en toute confiance.

1. En décembre 2024, AXA a annoncé la signature d'un accord d'achat d'actions avec BNP Paribas Cardif pour la cession d'AXA IM. La finalisation de l'opération est soumise aux conditions habituelles, notamment l'obtention des autorisations réglementaires, et devrait survenir vers la fin du deuxième trimestre 2025.

NOS PERFORMANCES 2024

110 Md€

Primes et autres revenus¹
(+ 8 % vs 2023)

8,1 Md€

Résultat opérationnel
(+ 7 % vs 2023)

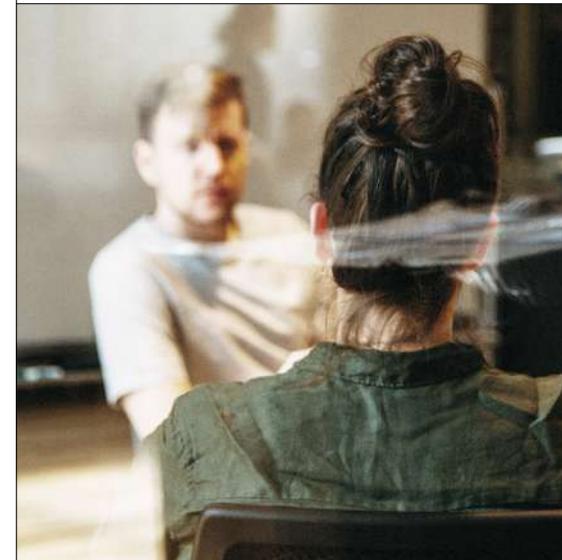
3,59 €

Résultat opérationnel par action
(+ 8 % vs 2023)

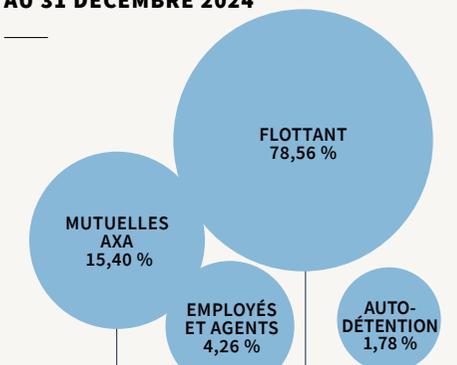
2,15 €²

Dividende par action
(+ 9 % vs 2023)

1. Les primes émises brutes représentent le montant des primes d'assurance collectées durant la période. Les autres revenus représentent les primes et les frais de gestion collectés dans les activités hors assurance (activités bancaires, de services et de gestion d'actifs).
2. Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 24 avril 2025.



RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2024



Unlock the Future

Notre plan stratégique 2024-2026

Notre plan *Unlock the Future* est axé sur le **développement et le renforcement de notre cœur de métier**, en maintenant une exécution rigoureuse. Dans l'ensemble du Groupe, nous souhaitons mettre l'accent sur la croissance organique et renforcer l'excellence technique et opérationnelle, en tirant parti d'initiatives identifiées et éprouvées en assurance dommages des entreprises, en santé et prévoyance collectives et santé individuelle, et en assurance des particuliers.

ACCÉLÉRER NOTRE CROISSANCE	RENFORCER NOTRE EXCELLENCE AU SERVICE DE NOS CLIENTS	AFFIRMER NOTRE ENGAGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la croissance organique • Investir sur les opportunités de croissance • Développer nos réseaux de distribution 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités techniques • Améliorer l'excellence opérationnelle (nouvelles technologies et intelligence artificielle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître notre offre d'assurance inclusive • Poursuivre notre engagement pour la transition climatique

<p>Care & Dare Attirer et retenir les talents, former les équipes, renforcer la culture de l'excellence</p>	<p>Gestion rigoureuse du capital Discipline d'exécution financière en réinvestissant dans les leviers de la croissance future</p>
--	--



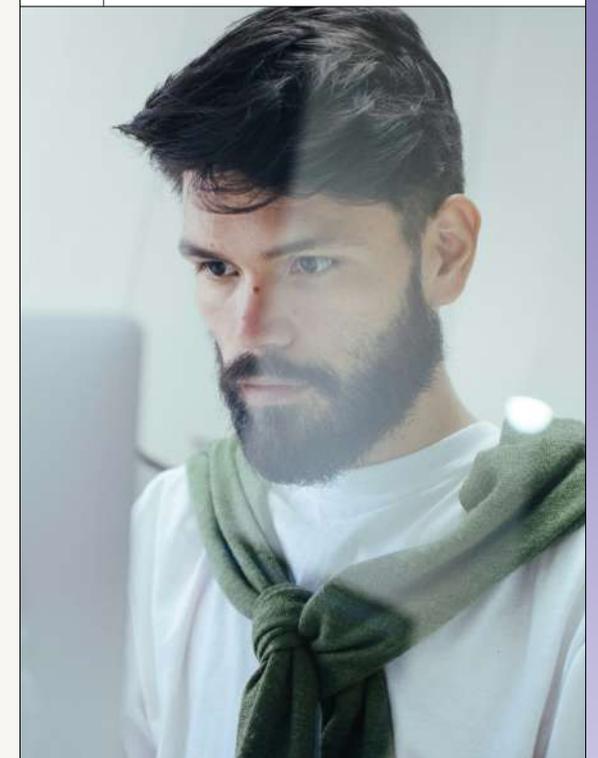
POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

- Taux de distribution **75 %** du résultat opérationnel par action dont :
 - **60 %** de dividendes avec un dividende par action au moins égal à celui de l'année précédente
 - **15 %** de rachat d'actions¹

1. Les programmes de rachat d'actions « ordinaires » excluent les rachats liés à la neutralisation de l'effet dilutif de certaines cessions futures et des opérations de rachat d'assurance vie, ainsi que l'effet dilutif des plans d'actionnariat salarié et des stock-options.

OBJECTIFS FINANCIERS

- Résultat opérationnel par action **+ 6 % à 8 %** par an entre 2023 et 2026
En 2024 : + 8 % vs 2023
- Rentabilité opérationnelle des capitaux propres **14 % à 16 %** de 2024 à 2026
En 2024 : 15,2 %
- Remontée de trésorerie organique des filiales **> 21 Md€** cumulés de 2024 à 2026
En 2024 : 7,1 Md€



Quatre raisons de devenir actionnaire d'AXA

Être actionnaire d'AXA, c'est **investir dans un Groupe bien positionné pour relever les défis de demain** et délivrer une croissance rentable. C'est aussi devenir acteur d'un changement durable aux côtés d'une entreprise déterminée à répondre aux grands enjeux de la société. La preuve par quatre.



Thomas Buberl
Directeur général d'AXA

« Pour la première année de son plan stratégique triennal *Unlock the Future*, AXA a présenté des résultats record sur l'exercice 2024. L'année a été marquée par une forte dynamique commerciale et une croissance du résultat opérationnel par action dans le haut de notre fourchette cible. Cette performance illustre la pertinence de notre stratégie. Elle consiste à nous appuyer sur la force de notre modèle équilibré entre les segments entreprises et particuliers, l'innovation et la satisfaction client afin d'accélérer la croissance du chiffre d'affaires et d'améliorer l'excellence technique du Groupe. Nous sommes confiants dans notre capacité à atteindre les objectifs de notre plan, et à mettre en œuvre une politique de redistribution attractive pour nos actionnaires. »

1 | UN LEADER MONDIAL DE L'ASSURANCE

1^{er} Un leader international en produits de prévoyance collective



2 | UNE TRÈS BONNE PERFORMANCE FINANCIÈRE*

Primes et autres revenus
110 Md€

+ 8 % par rapport à 2023

Résultat opérationnel
8,1 Md€

+ 7 % par rapport à 2023

Dividende par action
2,15 €

(soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 24 avril 2025)

+ 9 % par rapport à 2023

3 | UN ACTEUR ENGAGÉ POUR LE CLIMAT, LA BIODIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Objectifs :

5 Md€

par an pour financer la transition climatique (jusqu'en 2030)
En 2024 : 7 Md€

50 %

de réduction de nos propres émissions de carbone en 2030
En 2024 : 38 % de réduction

20 millions

de clients couverts en assurance inclusive en 2026
14 millions en 2023
17,4 millions en 2024

4 | UNE ENTREPRISE QUI REDISTRIBUE DE LA VALEUR*

Clients

- Plus de 50 Md€ d'indemnités versées par AXA à ses clients sinistrés
- 358 M€ consacrés à la prise en charge des sinistres climatiques en France

Collaborateurs

- 9,2 Md€ de salaires et de primes versés
- 15 300 recrutements dans le monde dont 9 000 en France

Économie

- Plus de 30 Md€ investis dans l'économie chaque année
- 13,1 Md€ d'impôts, de taxes et de cotisations sociales versés, dont 36 % en France

Actionnaires

- 4,76 Md€ de dividendes versés à près de 400 000 actionnaires
- Près de 30 % des collaborateurs sont actionnaires d'AXA et détiennent 4,26 % du capital

FICHE PRATIQUE

0 1

Choisir mon mode de détention

Si vous souhaitez devenir actionnaire d'AXA, la première étape est de choisir le mode de détention de vos actions. Deux stratégies d'investissement s'offrent à vous : vous pouvez au choix conserver vos actions auprès de notre mandataire Uptevia (mode de détention au nominatif pur) ou les conserver auprès d'un intermédiaire financier (mode de détention au nominatif administré ou au porteur).

— Trois modes de détention possibles

Au porteur

Avec une détention au porteur, vos actions AXA sont rassemblées dans un seul compte-titres ou plan d'épargne en actions (PEA), tenu par la banque ou l'établissement de votre choix.

Au nominatif administré

Avec une détention au nominatif administré, vous n'êtes plus anonyme pour les sociétés cotées dans lesquelles vous investissez. Toutefois, vous n'avez pas besoin d'ouvrir un compte auprès de chacune d'entre elles : vos titres AXA sont gérés par l'intermédiaire financier de votre choix.

Au nominatif pur

Si vous choisissez une détention au nominatif pur, vos titres seront inscrits dans les registres d'AXA à votre nom et gérés directement par Uptevia, l'intermédiaire financier mandaté par AXA.



Bon à savoir

Quel que soit votre choix, vous restez autonome dans la gestion de vos titres et vous gardez la possibilité de les vendre à tout moment.

	CHEZ NOTRE MANDATAIRE UPTEVIA	DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT FINANCIER	
	Au nominatif pur	Au nominatif administré	Au porteur
Détention	Vos actions sont inscrites à votre nom chez notre mandataire, Uptevia.	Vos actions sont inscrites à votre nom chez notre mandataire, Uptevia.	Vos actions sont conservées par votre établissement financier.
Gestion des titres	Gestion assurée par Uptevia : www.investors.uptevia.com ou n° AZUR : Depuis la France au 08 00 00 75 35 Depuis l'étranger au +33 1 49 37 82 36	Gestion assurée par votre établissement financier.	
Droits de vote	Droit de vote double pour toute action détenue en continu depuis au moins deux exercices.	Droit de vote double pour toute action détenue en continu depuis au moins deux exercices.	Droit de vote simple : une action = un droit de vote.
Frais de gestion et droits de garde¹	Gratuit.	Variables selon les tarifs de votre établissement financier.	
Ordres de bourse	En ligne sur le site www.investors.uptevia.com ou à adresser à Uptevia.	À adresser à votre établissement financier.	
Taux de courtage et commission de banque	<ul style="list-style-type: none"> Frais de courtage à un taux préférentiel de 0,3 % avec un minimum de 6,10 €. Commission de banque de 7,62 €. Frais de transfert d'espèces sur un compte à l'étranger : à la charge de l'actionnaire. Ordres d'achat : taxe sur les transactions financières de 0,4 % du montant de la valeur d'acquisition des actions. 	Variables selon les tarifs de votre établissement financier.	
Déclaration fiscale annuelle²	Vous recevez un imprimé fiscal unique (IFU) pour déclarer les dividendes perçus sur vos titres AXA et le montant des cessions de titres de l'année. Les plus-values peuvent être calculées lorsque le prix de revient est connu.	Votre établissement financier vous adresse un IFU qui regroupe toutes les opérations de votre compte-titres et comporte l'ensemble des cessions réalisées dans l'année. Certains établissements gèrent le calcul des plus-values (ce service est généralement payant).	
Inscription des actions dans un PEA	Si vous inscrivez au nominatif pur des titres détenus dans un PEA, vous devez tenir compte de la complexité de la réglementation.	Oui.	Oui.
Convocation à l'Assemblée générale	Envoi automatique du dossier de convocation en version papier ou en version électronique si vous choisissez l'e-convocation électronique.	Envoi du dossier de convocation par votre établissement financier sur demande.	
Adhésion au Cercle des actionnaires	Inscription sur demande sur le site www.axa.com/fr/investisseurs/cercle-des-actionnaires/signup à partir d'une action détenue.		

1. Frais hors taxes sur le montant brut des négociations.

2. Voir fiche pratique n° 4 pour plus d'informations.

0 2

FICHE PRATIQUE

Passer un ordre de bourse

Pour acheter ou vendre des titres AXA, vous devez passer un ordre de bourse auprès d'un intermédiaire afin que celui-ci le présente pour exécution sur le marché boursier.

— L'ordre de bourse

L'ordre de bourse est l'instruction que vous donnez à votre intermédiaire financier pour acheter ou vendre une action. Avec cet ordre, vous déterminez la quantité d'actions AXA et le cours auquel vous souhaitez acheter ou vendre. En tant qu'actionnaire d'AXA, l'ordre de bourse est à adresser soit à Uptevia, soit à votre établissement financier en fonction du mode de détention de vos actions (voir fiche pratique n° 1 pour plus d'informations).

— Les types d'ordres de bourse

Chaque actionnaire d'AXA peut utiliser différents types d'ordres de bourse. Rapidité d'achat ou de vente, recherche des meilleurs prix, volonté de se protéger des fluctuations du marché : le choix du type d'ordre dépendra de votre stratégie d'investissement.

Voici les principaux types d'ordres de bourse :

• **L'ordre à cours limité** : opération avec condition de prix, permettant ainsi d'acheter à un prix maximal ou de vendre à un prix minimal.

Exemple : Dominique a passé un ordre d'achat de 200 actions AXA à cours limité à 38 euros et à validité « jour ». Ce dernier a été transmis au marché à la séance du 16 septembre 2024. Son ordre n'a pas pu être exécuté, car le cours de l'action AXA était, tout au long de la journée, supérieur à ce prix.

• **L'ordre au marché** : opération prioritaire sur tous les autres ordres, sans condition de prix et exécutée de manière immédiate.
Exemple : Dominique a passé un ordre d'achat de 200 actions AXA au marché et à validité « jour ». Son ordre a été transmis au marché à la séance du 16 septembre 2024 et a été exécuté au prix moyen unitaire de 37 euros.

• **L'ordre à la meilleure limite** : opération rapide permettant d'acquérir à la meilleure offre ou de vendre à la meilleure demande.
Exemple : Dominique a passé un ordre d'achat de 200 actions AXA à la meilleure limite et à validité « jour ». Son ordre a trouvé comme meilleure offre un cours de 37,90 euros et a donc été exécuté comme un ordre d'achat à cours limité à ce prix.

— Le carnet d'ordres

Lorsque vous avez émis vos ordres de bourse, ces derniers sont répertoriés au sein d'un carnet d'ordres sur lequel figurent tous les ordres collectés par la bourse sur un même titre. Leur exécution s'effectue selon des règles de priorité déterminées par les prix. Quand deux ordres sont au même prix, celui qui a été passé en premier est prioritaire.



AXA EN BOURSE

CAC 40

AXA fait partie de l'indice CAC 40 et son action est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris.

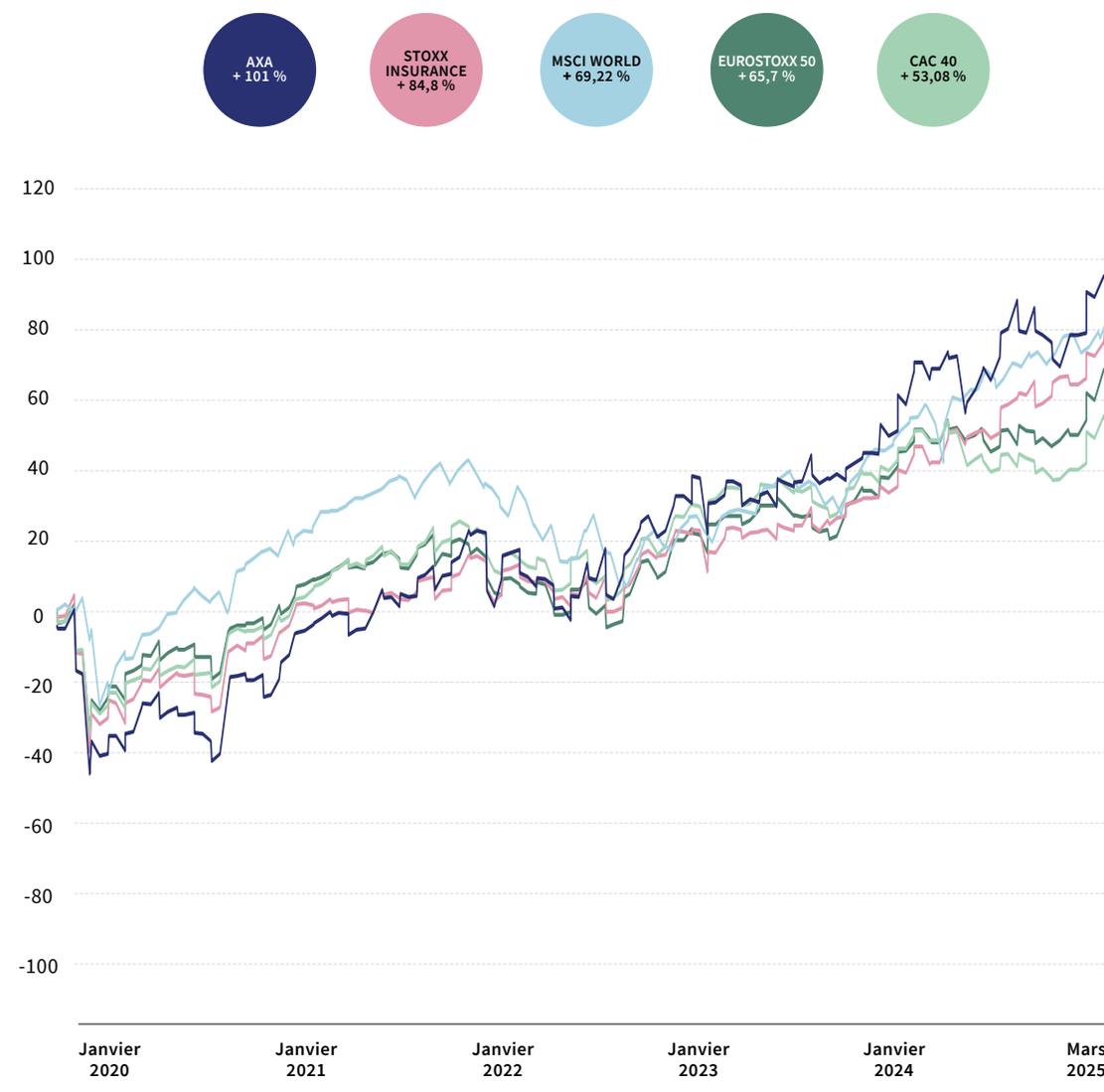
CAPITALISATION BOURSIÈRE AU 31 MARS 2025 :

87,3 Md€

- Mnémonique : CS
- Code ISIN : FR0000120628
- Bloomberg : CS FP
- Reuters : AXAF.PA

PERFORMANCE DE L'ACTION AXA SUR LA PÉRIODE 2020-2025

Dividendes réinvestis, vs secteur de l'assurance et grands indices



FICHE PRATIQUE

0 3

Comprendre la rémunération de mes actions

Lorsque vous détenez une action AXA, vous touchez une rémunération liée à la performance de l'entreprise. Trois éléments principaux composent la rémunération de vos actions ou les revenus de vos capitaux mobiliers (RCM) : **le dividende, la plus ou moins-value de cession et le programme de rachat d'actions.**

— Le dividende

Le dividende est la somme versée à titre de revenus par AXA à ses actionnaires. Son montant est fixé par les actionnaires lors de l'Assemblée générale. Il est calculé à partir du résultat opérationnel du Groupe de l'année précédente (la politique de distribution d'AXA figure dans son Document d'enregistrement universel). Le montant versé est identique pour chaque action.

— La plus ou moins-value de cession

La plus-value de cession correspond à la différence positive entre le prix de cession et le prix d'acquisition d'actions. Si cette différence est négative, il s'agit alors d'une moins-value. Les revenus issus des dividendes et des plus-values de cession sont imposables (voir fiche pratique n° 4 pour plus d'informations).

— Le programme de rachat d'actions

Une opération de rachat d'actions est un moyen indirect pour l'entreprise de rémunérer ses actionnaires. Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, AXA utilise ses ressources financières excédentaires pour racheter ses propres actions sur le marché. Ces dernières sont ensuite annulées, ce qui a pour effet de réduire le nombre d'actions en circulation. Toutes choses égales par ailleurs, chaque action restante représente alors une part plus importante de l'entreprise, ce qui améliore plusieurs indicateurs financiers clés, tels que le bénéfice par action ou le dividende par action.

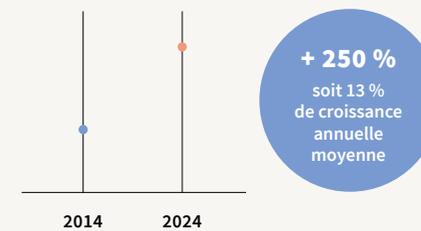
L'exécution d'un programme de rachat d'actions permet donc d'augmenter mécaniquement la valeur économique des investissements des actionnaires.



CAS PRATIQUE

La rentabilité totale pour l'actionnaire, ou *Total Shareholder Return* (TSR), est un indicateur qui intègre à la fois la valorisation de l'action et les revenus perçus sous forme de dividendes (hors impôts sur la plus-value de cession et sur les dividendes).

Cet indicateur nous permet par exemple d'étudier le rendement total pour l'actionnaire sur dix ans, pour 10 000 euros investis en actions AXA, dividendes réinvestis, hors frais bancaires et fiscalité.



- **2014 : 10 000 euros – 521 actions**
Sur la base d'un prix moyen de l'action à 19,21 euros en 2014.
- **2024 : 35 078 euros – 1 022 actions**
Sur la base d'un prix moyen de l'action à 34,32 euros en 2024.

LA RÉMUNÉRATION DE MES ACTIONS

Taux de distribution :

75 %

du résultat opérationnel par action dont :

→ **60 %**

de dividendes, avec un dividende par action au moins égal à celui de l'année précédente

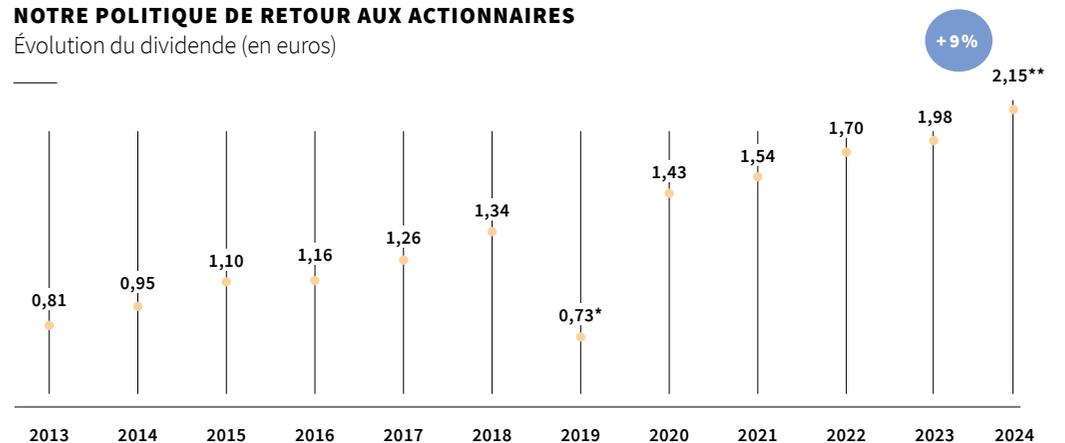
→ **15 %**

de rachat d'actions¹

1. Les programmes de rachat d'actions « ordinaires » excluent les rachats liés à la neutralisation de l'effet dilutif de certaines cessions futures et des opérations de rachat d'assurance vie, ainsi que l'effet dilutif des plans d'actionnariat salarié et des stock-options.

NOTRE POLITIQUE DE RETOUR AUX ACTIONNAIRES

Évolution du dividende (en euros)



* À la suite des recommandations émises par les autorités relatives à l'adoption d'une approche prudente en matière de distribution de dividende pendant la pandémie de COVID-19, le Conseil d'administration d'AXA a décidé de réduire la proposition de distribution de dividende de 1,43 euro par action à 0,73 euro par action au titre de l'exercice 2019.

** Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 24 avril 2025.

0 4

FICHE PRATIQUE

Maîtriser la fiscalité de mes actions

Actionnaire d'AXA, vous touchez des revenus issus de vos capitaux mobiliers (dividendes) et, si vous cédez vos actions, vous réalisez des plus ou moins-values. L'ensemble de ces revenus doit être déclaré chaque année à l'administration fiscale. En remplissant votre déclaration fiscale, vous devrez notamment choisir entre deux modes d'imposition : le **prélèvement forfaitaire unique (PFU)** ou le **barème progressif**.

— Le prélèvement forfaitaire unique

Le PFU consiste à prélever automatiquement 30 %* du montant de vos dividendes ou de vos plus-values de cession. Ce taux est composé de 17,2 % de prélèvements sociaux, applicables à tous les actionnaires, et de 12,8 % d'acompte d'impôt.

— Le barème progressif

Si vous choisissez cette option, vos dividendes et plus-values de cession seront ajoutés aux autres revenus de votre foyer fiscal et l'ensemble sera soumis au barème progressif par tranches de l'impôt sur le revenu. Quelle que soit la tranche d'imposition, ce montant sera soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

CAS PARTICULIERS

— Détention d'un PEA

Lorsque vous détenez des actions dans le cadre d'un plan d'épargne en actions (PEA), une fiscalité spécifique s'applique. Si vous retirez des titres de votre PEA après le 5^e anniversaire

de votre plan, vos gains ne sont pas imposés. Vous devrez cependant vous acquitter des prélèvements sociaux de 17,2 %. Si vous retirez vos titres avant le 5^e anniversaire de votre plan, vos gains sont soumis au PFU : vous devrez vous acquitter de 17,2 % de prélèvements sociaux et de 12,8 % d'impôt (soit un taux global de 30 %).

— Résidence fiscale à l'étranger

Lorsque vous résidez à l'étranger, le taux de droit commun de 12,8 % ne s'applique pas nécessairement. Selon la convention fiscale entre la France et votre pays de résidence, ce taux d'imposition peut être inférieur à 12,8 % (à noter toutefois que la grande majorité des conventions prévoit un taux de 15 %).

Afin de bénéficier de ce taux réduit, ou afin d'éviter l'application du taux de 30 % applicable aux résidents français (ou du taux par défaut de 25 %), vous devez transmettre une attestation de résidence fiscale signée par l'administration fiscale de votre lieu de résidence à votre teneur de compte avant le paiement du dividende. AXA ne peut pas vous

aider à obtenir cette attestation qui relève d'une démarche personnelle auprès des services fiscaux dont vous dépendez, et nous vous recommandons vivement d'anticiper cette formalité pour que tout soit en ordre avec votre établissement payeur avant la mise en paiement du dividende (prévoir 3 semaines à l'avance).

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la rubrique [Investisseurs/Fiscalité et transmission du patrimoine](#) de notre site.



IMPOSITION DES DIVIDENDES

Prélèvement forfaitaire unique (PFU)	Barème progressif
<p>Au moment du versement du dividende : 30 %* prélevés automatiquement, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17,2 % de prélèvements sociaux ; • 12,8 % d'acompte d'impôt. <p>Aucun abattement ne s'applique dans le cadre du PFU.</p>	<p>Au moment du versement du dividende :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17,2 % de prélèvements sociaux retenus automatiquement.
<p>Dispense d'acompte : Vous pouvez être dispensé de l'acompte de 12,8 % si votre revenu fiscal de l'année N-2 est inférieur à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 000 euros pour une personne seule ; • 75 000 euros pour un couple soumis à l'imposition commune. <p>Dans ce cas, vous devez demander cette dispense à votre teneur de compte sous forme d'une attestation sur l'honneur, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.</p>	<p>Au moment du paiement de l'impôt sur le revenu : paiement de l'impôt en fonction du barème progressif par tranches de l'impôt sur le revenu.</p> <p>Un abattement de 40 % est retenu si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les dividendes ont été décidés en Assemblée générale ; • la société distributrice est une société française ou une société ayant son siège dans l'Union européenne ou dans un État ayant conclu avec la France un accord en vue d'éviter les doubles impositions.
IMPOSITION DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION	
Prélèvement forfaitaire unique (PFU)	Barème progressif
<p>Au moment du versement de la plus-value :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 17,2 % de prélèvements sociaux retenus automatiquement. 	
<p>Au moment du versement de la plus-value :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12,8 % d'acompte d'impôt retenus automatiquement. 	<p>Au moment du paiement de l'impôt sur le revenu : paiement de l'impôt en fonction du barème progressif par tranches de l'impôt sur le revenu.</p> <p>Un abattement est appliqué pour tout titre détenu avant le 1^{er} janvier 2018. L'abattement est de 50 % pour une durée de détention des titres comprise entre 2 et 8 ans et de 65 % pour une durée de détention des titres d'au moins 8 ans.</p>
<p>Les moins-values sont imputables sans abattement sur les plus-values.</p>	

*À noter qu'en 2025, dans certains cas très spécifiques, et compte tenu en particulier de l'instauration d'une taxation minimale de 20 %, pour certains hauts revenus (supérieurs à 250 000 € pour un célibataire et à 500 000 € pour un couple), le taux de PFU pourrait excéder 30 %, avec un taux maximal de 37,2 %.

* Voir « Le prélèvement forfaitaire unique », page 16.

0 5

FICHE PRATIQUE

Transmettre mes actions

Si vous êtes actionnaire d'AXA, vous avez la possibilité de transmettre vos actions à la personne de votre choix, en optant pour une procédure formelle – par acte notarial –, un don manuel ou un cadeau à l'occasion d'un événement particulier.

— Vous êtes résident fiscal en France

Pour transmettre vos titres, plusieurs options s'offrent à vous :

• **La donation-partage** consiste à transmettre vos actions de votre vivant à vos ayants droit (par exemple, vos enfants) afin d'anticiper le partage de vos biens, bien que vous puissiez conserver l'usufruit des biens transmis. Elle s'effectue par un acte notarial et peut permettre de bénéficier de mesures fiscales avantageuses (voir encadré ci-contre). Elle n'est pas rapportable à la succession.

• **La donation entre époux**, qui doit être également établie devant le notaire, a la particularité d'être révocable, sauf si elle est incluse dans un contrat de mariage. Elle prend effet au décès du donateur.

• **La donation simple** permet de transmettre vos actions à la personne de votre choix. Elle s'effectue devant un notaire et est irrévocable (sauf clause spécifique).

• **Le don manuel** est une transmission facilitée de vos actions à vos proches. Bien que le recours à un notaire soit facultatif, le don nécessite un accord écrit entre le donateur et le donataire. La déclaration à l'administration permet de fixer la valeur du don.

• **Le présent d'usage** est un cadeau réalisé à l'occasion d'un événement : mariage, anniversaire, naissance, etc. Il n'y a pas d'obligation déclarative et le don n'est pas taxé. En revanche, il est recommandé de ne pas excéder 2 % de votre patrimoine ou 2,5 % de votre revenu annuel.

— Vous êtes résident fiscal à l'étranger

Vous avez également la possibilité de faire don de vos actions AXA à vos proches. La réglementation variant d'un pays à l'autre, il est nécessaire de se renseigner sur les procédures et les implications fiscales spécifiques à votre situation, notamment en sollicitant l'avis de professionnels habilités.

— La fiscalité de la donation d'actions

La donation est soumise à des droits de donation, après déduction d'un abattement (voir encadré ci-contre). Ces droits sont fixés selon le lien de parenté entre le donateur et le donataire.



Bon à savoir

Les informations données ici ne constituent qu'un simple résumé du régime fiscal en l'état actuel de la législation. Les situations particulières sont à étudier avec un conseiller fiscal.

LES DONATIONS BÉNÉFICIAIRES DES ABATTEMENTS SUIVANTS TOUS LES 15 ANS

100 000 €

pour chaque enfant et par chacun des parents

80 724 €

pour le conjoint ou partenaire de pacs

31 865 €

pour chaque petit-enfant

15 932 €

entre frère et sœur

7 967 €

pour chaque neveu ou nièce

5 310 €

pour chaque arrière-petit-enfant

159 325 €

pour une personne handicapée (cumulable avec les autres abattements)



POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR VOTRE SITUATION, RENSEIGNEZ-VOUS :

- Contactez Uptevia :
Depuis la France : 08 00 00 75 35
Depuis l'étranger : +33 1 49 37 82 36
- Après de votre conseiller fiscal habituel ou sur le site Internet de la Direction générale des impôts, www.impots.gouv.fr
- Après de votre notaire ou sur www.notaires.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la rubrique [Investisseurs/Fiscalité et transmission du patrimoine](#) de notre site.



FICHE PRATIQUE

0 6

Être actionnaire quand on est salarié d'AXA

Aujourd'hui, près de 30 % des collaborateurs du Groupe sont actionnaires. Ils détenaient, au 31 décembre 2024, 4,26 % du capital. Des chiffres qui témoignent de l'importance de l'actionnariat salarié chez AXA, qui est au cœur des valeurs et de la culture de l'entreprise.

Depuis plus de 30 ans, AXA propose à ses collaborateurs à travers le monde de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Cette opération, appelée « Shareplan », est désormais ancrée dans la culture du Groupe et répond à une vraie demande de ses collaborateurs : aujourd'hui, près de 42 000 salariés sont actionnaires, soit environ 30 % des effectifs. AXA est l'une des rares entreprises du CAC 40

à avoir proposé chaque année sans exception une augmentation de capital réservée à ses salariés, qu'ils occupent des postes de direction, des postes techniques ou des postes opérationnels. « Shareplan » permet aux collaborateurs d'AXA de se constituer une épargne à long terme et d'être étroitement associés au développement et à la performance du Groupe sur la durée. En effet, l'engagement des collaborateurs dans le succès

de l'entreprise ainsi que le partage de la valeur créée sont au cœur des valeurs d'AXA. Les actionnaires salariés d'AXA bénéficient aussi des avantages exclusifs du Cercle des actionnaires (voir fiche pratique n°8, page 22, pour plus d'informations).

Plus d'informations sur : employeeshareholding.axa.com

FICHE PRATIQUE

0 7

Participer à l'Assemblée générale

Rendez-vous incontournable des actionnaires, l'Assemblée générale vous permet d'échanger avec la direction d'AXA et de participer par votre vote à des décisions importantes pour le Groupe, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.

— Comment être informé de la tenue de l'Assemblée générale ?

L'envoi de l'ensemble des documents nécessaires pour participer à l'Assemblée générale (avis de convocation, formulaire de vote, demande de carte d'admission) et les modalités de participation diffèrent selon le mode de détention des actions :

- **les actionnaires au nominatif** les reçoivent par l'intermédiaire d'Uptevia, mandaté par AXA ;
- **les actionnaires au porteur** doivent en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier.

— Comment voter à l'Assemblée générale ?

Les actionnaires peuvent, au choix, voter en séance, par Internet, par correspondance ou encore donner pouvoir au Président de l'Assemblée, ou à une autre personne, via un formulaire papier. Si vous êtes actionnaire au porteur, les démarches de vote sont à effectuer auprès de votre intermédiaire financier. Si vous êtes actionnaire au nominatif pur ou au nominatif

administré, vous pouvez voter en ligne sur Votaccess, ou remplir le formulaire de vote qui est envoyé avec la brochure de convocation.

— Comment assister à l'Assemblée générale ?

Si vous souhaitez participer physiquement à l'Assemblée générale, vous devez au préalable demander une carte d'admission. Vous pouvez la télécharger directement sur le site de vote Votaccess¹ ou retourner le document joint à votre convocation après avoir coché la case « Je désire assister à cette Assemblée ». Si vous souhaitez participer à l'Assemblée générale à distance, rendez-vous sur axa.com, où elle sera retransmise en direct.

1. Site ouvert quelques jours avant l'Assemblée générale.



POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la rubrique [Investisseurs/Assemblée générale](#) de notre site.



INFOS

La prochaine Assemblée générale d'AXA se tiendra le 30 avril 2026. Elle sera retransmise en direct sur axa.com.

≈ 42 000

actionnaires salariés d'AXA

≈ 30 %

des collaborateurs d'AXA sont actionnaires du Groupe



36

Helen Browne

Directrice juridique du Groupe et représentante des salariés actionnaires au Conseil d'administration d'AXA

« Lancée pour la première fois en 1993, l'opération Shareplan continue d'être, année après année, un outil important au service du partage de la valeur créée par l'entreprise avec ses collaborateurs. Les excellents résultats de cette nouvelle édition montrent encore une fois notre attachement collectif à ce dispositif. Ancré dans la culture d'AXA, Shareplan est un levier puissant pour renforcer les liens existants avec nos équipes en les associant encore plus étroitement à la performance du Groupe sur le long terme ».

FICHE PRATIQUE

0 8

Rejoindre le Cercle des actionnaires

En détenant au moins une action, vous devenez membre du cercle des actionnaires AXA, qui regroupe aujourd'hui plus de 15 000 membres, vous recevez régulièrement toutes les informations utiles sur le Groupe et vous bénéficiez d'avantages exclusifs.

— Recevez les actualités d'AXA en avant-première

Les communiqués de presse, la *newsletter* mensuelle ainsi que des alertes par e-mail sont adressés régulièrement aux membres du Cercle des actionnaires pour les informer de l'actualité du Groupe comme de la vie du Cercle.

— Participez à des rencontres et à des événements culturels exclusifs

En tant que membre du Cercle des actionnaires, vous êtes convié à l'ensemble des rendez-vous organisés par AXA : réunions d'information, conférences thématiques et visites culturelles.

• Rencontres en région

Profitez d'un échange unique avec les dirigeants d'AXA lors de rencontres ouvertes à tous partout en France.

• Conférences thématiques

Retrouvez les conférences de nos dirigeants sur les grands sujets qui animent le Groupe.

• E-conférences culturelles

Assistez à nos e-conférences culturelles mensuelles autour de grands événements culturels du moment sur Teams.

• Visites privées

Découvrez les plus beaux sites de France au cours de visites privées exclusives : musée de l'armée, musée Jacquemart-André, la Conciergerie, visites immersives « Éternelle Notre-Dame », visites régulières de

l'hôtel de La Vaupalière, demeure abritant le siège du Groupe AXA. Une belle opportunité pour les actionnaires de découvrir cet hôtel néo-classique édifié en 1768 par l'architecte Louis-Marie Colignon et qui a été remanié au XIX^e siècle par l'architecte Louis Visconti.

— Bénéficiez de tarifs préférentiels sur les grands crus d'AXA Millésimes

Profitez des tarifs dédiés à nos équipes sur l'ensemble des produits AXA Millésimes. Faisant partie intégrante de l'histoire du Groupe, les vignobles AXA Millésimes réunissent aujourd'hui huit domaines implantés en France et à l'international.



POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez la rubrique : [Investisseurs/cercle-des-actionnaires](#) de notre site.



FICHE PRATIQUE

0 9

Le Comité Consultatif des Actionnaires Individuels d'AXA

Le Comité Consultatif des Actionnaires Individuels (CCAI) d'AXA est une initiative visant à instaurer un dialogue régulier et approfondi entre AXA et ses actionnaires individuels. Il est composé de 12 membres dont les profils reflètent la diversité de notre actionnariat. Ses membres doivent être inscrits au Cercle des actionnaires et détenir au moins 100 actions AXA.

— Le rôle du CCAI

Le CCAI a pour mission d'exprimer les attentes et les interrogations des actionnaires individuels. Il participe activement aux projets de communication d'AXA et s'attache à être force de proposition, tout particulièrement sur les travaux suivants :

- les relations avec les actionnaires ;
- les événements actionnaires (Assemblée générale, réunions d'actionnaires) ;
- les outils de communication (*newsletter* destinée aux actionnaires, guide de l'actionnaire, rapport intégré, etc.).

Le CCAI se réunit à Paris deux à trois fois par an au siège du Groupe, en présence d'un dirigeant d'AXA. Le CCAI peut aussi être sollicité ponctuellement par e-mail pour partager son expérience ou son avis sur une thématique spécifique liée à l'actionnariat.



POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez le règlement du Comité Consultatif ainsi que les modalités pour candidater dans la rubrique [Investisseurs/Comité Consultatif des Actionnaires Individuels](#) de notre site.



QUESTIONS RÉPONSES

<p>— Quelle est votre politique de retour aux actionnaires ?</p>	<p>▶ Depuis toujours, le partage de valeur aux actionnaires est cher à AXA. C'est pourquoi, chaque année, le Conseil d'administration du Groupe établit une proposition de dividende soumise à l'Assemblée générale des actionnaires. Au titre de l'exercice 2024, un dividende de 2,15 euros par action sera proposé à l'Assemblée générale du 24 avril 2025*, en hausse de 9 % par rapport à 2023. En plus du versement du dividende, le Groupe met régulièrement en place des opérations de rachat d'actions, un moyen indirect de rémunérer les actionnaires (voir fiche pratique n° 3 pour plus d'informations).</p>
<p>— Quelle est la fiscalité de mes actions détenues au nominatif ?</p>	<p>▶ L'inscription de vos titres au nominatif n'a aucune incidence fiscale. La fiscalité des titres au nominatif est la même que celle des titres au porteur. Si vous détenez vos titres AXA dans le cadre d'un PEA et souhaitez bénéficier des avantages du nominatif, choisissez plutôt le nominatif administré (voir fiches pratiques n° 1 et n° 4 pour plus d'informations).</p>
<p>— Comment participer aux événements d'AXA ?</p>	<p>▶ Pour participer aux conférences culturelles et aux visites privées organisées par AXA, vous devez être membre du Cercle des actionnaires.</p>
<p>— Combien faut-il d'actions pour s'inscrire au Cercle des actionnaires ?</p>	<p>▶ Pour rejoindre le Cercle, il suffit de détenir au moins une action AXA et de remplir le formulaire d'adhésion sur https://www.axa.com/fr/investisseurs/cercle-des-actionnaires/signup.</p>
<p>— Comment recevoir les informations du Groupe ?</p>	<p>▶ Pour recevoir toute l'information AXA (communiqués de presse, <i>newsletter</i>, etc.), il suffit de vous inscrire à nos alertes sur https://axa.com/fr/page/formulaire-newsletter.</p>

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2025.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Afin de vous accompagner au mieux dans votre parcours d'actionnaire, AXA déploie une équipe dédiée aux actionnaires individuels et aux salariés.



Ziad Gebran
Directeur des relations presse, de la réputation et de la communication actionnaires individuels et salariés



Farah El Mamoune
Responsable communication actionnaires individuels et salariés



Sophie Madani
Chargée de communication et relations actionnaires



Estelle Job
Chargée de relations actionnaires senior



Caroline Lesage
Responsable communication éditoriale actionnaires



Virgile Bourcart
Chargé de communication

UNE QUALITÉ DE SERVICE RECONNUE

L'équipe AXA a reçu le Trophée d'Or 2024 du meilleur service aux actionnaires du CAC 40. La rédaction de l'hebdomadaire *Le Revenu* a distingué AXA pour la qualité de ses services rendus aux actionnaires.



NOUS CONTACTER

Groupe AXA
Relations actionnaires individuels et salariés
25, avenue Matignon
75008 Paris - France

Depuis la France
0 800 434 843 Service & appel gratuits

Depuis l'étranger
+33 (0)1 40 75 48 43

actionnaires.web@axa.com

VOUS INFORMER**Découvrez vos documents essentiels**

Pour recevoir les communiqués de presse du Groupe, inscrivez-vous sur : www.axa.com/fr/page/formulaire-newsletter

Pour vous inscrire à « Côté AXA », la *newsletter* mensuelle des actionnaires, adressez votre demande par e-mail à : actionnaires.web@axa.com

Retrouvez tous vos documents essentiels sur l'espace **Presse/Publications** de notre site Internet.

**Rapport intégré 2024****Document d'enregistrement universel 2024****Rapport Foresight 2025****Rapport de transparence fiscale 2023 (anglais uniquement)****Future Risks Report 2024****Rapport 2025 sur la santé mentale****AGENDA****Les prochains événements sont à retrouver sur :**

www.axa.com/fr/presse/evénements

**VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS****Publications des indicateurs d'activité du 1^{er} trimestre 2025**

6 mai 2025

Publication des résultats semestriels 2025

1^{er} août 2025

Assemblée générale des actionnaires

30 avril 2026

OURS

Guide édité par la Direction de la communication auprès des actionnaires individuels et des salariés du Groupe AXA.

Responsable de la publication :

Farah El Mamoune

Responsable d'édition :

Caroline Lesage

Conception graphique, rédaction et production :

bearideas

Crédits photographiques :

Benjamin Boccas / Raphaël Dautigny / Franck Juery

GettyImages - D3sign / Miniseries / Westend61 / Carol Yepes

Unsplash - Devin Avery / Charles Deluvio / Emilio Garcia / Miguelangel Miquelena

Pexels - Cottonbro Studio / Shvets Production / Nataliya Vaitkevich

Mikael Lafontan – Seignette Lafontan photographie / Geoffroy Van der Hasselt / Colline Vacher / William Lacalmontie / La Company / Antoine Doyen

WWW.AXA.COM

